

Projet de Construction de Trois (03) Échangeurs à Abidjan

Réponses à une Demande d'éclaircissements

No.	Item/Section/Volume/Part	Page/Plan	Questions	Réponses
1	<u>Marge de Neutralisation</u> TROISIÈME PARTIE - Marché Section VIII. Cahier des Clauses administratives particulières « 10.4.1 & 10.4.2 »	CCAP-4	<p>CCAP 10.4.1 & 10.4.2, marge de neutralisation est de cinq (5) pour cent. Cependant, en référence à votre réponse dans notre Question N° 4 de l'Éclaircissement N° 2, vous avez déclaré que la marge de neutralisation est de quinze (15) pour cent.</p> <p>Le soumissionnaire comprend qu'il s'agit simplement d'une erreur typographique et que la marge de neutralisation est toujours de cinq (5) pour cent. Veuillez clarifier.</p>	Nous confirmons que la marge de neutralisation est de 5%.